

Commune de LA BIGOTTIÈRE
9, rue de la Mairie
53240 LA BIGOTTIÈRE
Tél. : 02.43.69.40.64
Fax. : 02.43.68.62.34
Mairie.la.bigottiere@wanadoo.fr

**Je veux inscrire mon ou mes enfant(s)
à la garderie périscolaire de La Bigottière**

Si votre enfant est scolarisé sur le RPI Alexain, La Bigottière, Saint Germain Le Guillaume, vous pouvez inscrire votre enfant à la garderie périscolaire de la Bigottière.

Une fiche sanitaire et le règlement intérieur sont à retirer à la mairie de la Bigottière ou auprès de la responsable du service périscolaire.

Horaires et tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

- De 7h00 à 8h40 le matin
- De 16h20 à 18h30 le soir
- Les tarifs de la garderie périscolaire sont actualisés tous les ans et communiqués aux parents à la rentrée.

Lors de l'arrivée, les parents s'assurent de la prise en charge de leurs enfants par l'animatrice. Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire. Au-delà, les frais réels resteront à la charge des parents. Les parents devront indiquer l'heure d'arrivée, pour l'accueil périscolaire du matin et l'heure de départ pour l'accueil périscolaire du soir sur une feuille de présence mise à disposition des parents.

Seuls les parents (père ou mère) sont autorisés à venir chercher leurs enfants. A défaut, les parents devront habiller par écrit une personne majeure ou prévenir l'animatrice si le cas est occasionnel.

L'accueil périscolaire est un lieu de détente où diverses activités sont proposées (activités manuelles, lecture, dessin, jeux ...).

La présence de l'enfant à l'accueil périscolaire vaut acceptation des parents du présent règlement et son non-respect peut entraîner diverses sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Le goûter est à la charge des parents. Merci de privilégier des goûters faciles à manger. L'eau sera fournie par l'accueil périscolaire.

Durant l'année scolaire, Mme ALLAIN Martine sera votre interlocuteur principal pour l'accueil périscolaire
au

07 72 10 17 03